République française Département des Hautes-Pyrénées

COMMUNE D'ARTAGNAN

Séance du 11 avril 2024

Membres en exercice : Date de la convocation: 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Stéphane ETIENNE

Présents: 10

Votants: 11 Présents : Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Lucien COMBESSIES, Isabelle BETTONI, Michelle BROUCA, Eric

CHAUMES, Sylvain DUPRAT, Stéphanie LOPEZ, Pierre MELENDEZ

Pour: 11

Contre: 0 Représentés: Carlos MARTINS par Christine APARICIO

Abstentions: 0 Excusés:

Refus: 0 Absents: Christian DOURS, Stéphane SARDOU, Fabienne VIGNOLO

Secrétaire de séance: Sylvain DUPRAT

Objet: Vote des taux de fiscalité directe 2024 - DE_018_2024

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des impôts locaux pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Les taux pour 2024 seront les suivants :

Anciens taux %		Taux votés %	Bases d'imposition	Produit attendu
TH RS	7,49	7,49	25 800	1 932
TFB	33,92	33,92	423 600	143 685
TFNB	45,23	45,23	19 300	8 729
total produit attendu avant effet du coefficient correcteur				154 346
Effet du coefficient correcteur				-51 098
Allocations compensatrices				1 164
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale				103 248
hors allocations compensatrices				

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le / / 20 et publié ou notifié le / / 20				
Le secrétaire de séance,	Le Maire,			
Sylvain DUPRAT	Stéphane ETIENNE			
Signature	Signature			